

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absentes excusées : PINSON Zofia, LE ROLLAND Annie

Secrétaire de séance : JOANNOT Alain.

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de rajouter un point à l'ordre du jour. En effet, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour des opérations d'investissement décidées en cours d'année comptable. Une décision modificative budgétaire est à prévoir. Aussi, il propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Aucun conseiller municipal présent n'y émettant d'objection, le point est rajouté au rang 4 de l'ordre du jour.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'assainissement communal

Monsieur le Maire annonce que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ; décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération qui sera prise en ce sens ; décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ; décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA ; précise que le document est à la disposition du public en mairie.

Second plan de relance économique du Département

Monsieur le Maire annonce qu'un second appel à projet pour un plan de relance économique est lancé par le département avec un dépôt de dossier au 31 décembre. Lors de la visite des équipements communaux en début d'année, l'état du vestiaire du terrain de foot a été jugé mauvais et il avait été décidé d'envisager la création d'un parking sur le terrain attenant. L'appel à projets du département proposant notamment une aide pouvant aller jusqu'à 80% du projet pour les opérations de moins de 50 000 € HT, pour les opérations présentant une plus-value environnementale et sportive, il pourrait être intéressant de postuler à ce second appel à projets. Après rencontre entre la commission travaux et des représentants du club de foot, des devis sont demandés pour la réfection et l'isolation de la toiture des vestiaires (charpente et couverture), le remplacement des huisseries, l'isolation thermique par l'extérieur, l'installation de chauffages dans les vestiaires, la correction de quelques anomalies électriques, la réfection des douches, la mise aux normes de l'assainissement et le terrassement du terrain jouxtant le terrain pour y aménager un parking. Les délais étant contraints et les artisans n'ayant pas tous rendus réponse, il faut valider le principe de l'opération pour pouvoir déposer le dossier dans les temps.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'opération de réfection des vestiaires du terrain de foot et l'aménagement d'un parking à proximité ; autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention

auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du second appel à projet pour le Plan de Relance économique 2020 ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Fonds de concours de la CCKB année 2020.

Monsieur le Maire annonce que chaque année, la CCKB demande à la municipalité de délibérer pour autoriser le maire à signer une convention avec la Communauté de Communes, permettant ainsi d'encaisser la somme de 1 991 € sous forme de fonds de concours se substituant à la Dotation de Solidarité Communautaire. Cette opération permet à la CCKB d'optimiser ses dotations. Ce fonds de concours sera utilisé pour le financement de travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention entre la communauté de communes du Kreiz-Breizh et la commune de LANRIVAIN ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décision Modificative

Monsieur le Maire annonce qu'en cette fin d'année comptable, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au bon déroulement des opérations de fin d'année. Deux opérations nécessitent des crédits supplémentaires :

- À l'école, l'acquisition de bois pour la réalisation des aménagements de cour pris en charge à hauteur de 50 % par l'association de parents d'élèves n'a pas été prévue au budget. Néanmoins des crédits sont inscrits au budget prévisionnel. Il manque 491,34 € pour équilibrer les comptes. Les parents d'élèves prenant en charge 1 002,72 € sur la facture, il suffit de transcrire cette nouvelle recette dans les écritures comptables.
- Toujours à l'école, la réfection du circuit informatique rendu nécessaire par l'impossibilité de sa réparation, n'était pas prévu en début d'année, et les travaux étant réalisés, il est nécessaire de prévoir les crédits pour le règlement de la facture.
- A la salle polyvalente, des placards ont été commandés pour ranger les chariots à vaisselle. Le montant de la facture est de 6 500 € à créditer en investissement.

Après étude des finances communales à ce stade, certaines recettes sont supérieures aux prévisions. Il est donc possible de procéder à l'affectation de ces sommes surnuméraires.

Section	Sens	Chapitre	Compte	Désignation	Montant
Fonct.	R	73	7381	Taxe afférente au droit de mutation	+ 12 500,00 €
Fonct.	R	77	7788	Autres produits exceptionnels	+ 1 000,00 €
Fonct.	D	023		Virement à la section d'investissement	+ 13 500,00 €
Invest.	R	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 13 500,00 €
Invest.	D	23	2313	Op.129 – Ecole	+ 7 000,00 €
Invest.	D	23	2313	Op.174 – Salle polyvalente	+ 6 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire rappelle que la distribution des colis de fin d'année aux anciens de 85 ans et plus se tiendra le mercredi 16 décembre. Le protocole sanitaire en vigueur sera respecté afin de protéger les anciens. Les équipes de distribution sont arrêtées.
- Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, déléguée communautaire indique que lors de la séance du conseil communautaire du 03 décembre, la CCKB a octroyé une aide financière de 25 068,64 € à la commune pour l'amélioration des capacités scéniques de la salle polyvalente. Toujours lors de cette réunion, une opération de soutien au commerce local a été engagée. Cette opération se nomme Kreizy Commerces. Il s'agit d'une aide financière de la Communauté de Communes qui permet aux habitants du territoire de soutenir les commerces ayant dû fermer en raison des confinements nécessaires à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19. Les usagers achètent 10 € de bon d'achat que la communauté de communes double. Ainsi, l'usager se voit doté d'un bon d'achat de 20 € à faire valoir dans les commerces partenaires. La presse locale relaie l'information et une

information sera faite sur le site internet de la commune. Elle précise également qu'il est possible sous conditions d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dans le cadre de l'amélioration des mobilités sur la communauté de communes. Le dispositif est présenté sur le site internet de la CCKB.

- Monsieur le Maire annonce qu'il va recevoir, avec les adjoints, des représentants de l'association Dialogues avec la Nature qui gère le site communautaire de Saint-Antoine. Afin de faciliter les échanges avec l'association, il aimerait qu'un référent municipal soit nommé pour être l'interlocuteur privilégié de l'association. Après discussion, Mesdames Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire et Mme Anne LE GALL, conseillère municipale déléguée à la voirie, sont nommées référentes communales auprès de l'association Dialogues Avec la Nature.
- Monsieur le Maire indique que les travaux nécessaires à l'implantation de l'antenne 4G à proximité de Kerly sont à l'étude. Madame Héléna PERCHOC, conseillère municipale, relaie l'inquiétude de Madame Annie LE ROLLAND, conseillère municipale, absente à cette réunion pour raison de santé. En effet, elle est agricultrice et aimerait que les possibilités de diffusion des ondes dans ses bâtiments d'élevage laitier situés à proximité de l'antenne soient anticipées et que l'opportunité d'installer des coussins de silice soient étudiée préalablement à la mise en fonctionnement de l'antenne. En effet, certains éleveurs ont pu voir leurs animaux malades ou perturbés à la suite du déploiement de ces antennes, effets qui prennent fin dès l'installation des coussins de silice.
- Monsieur le Maire annonce qu'une famille a décidé de ne pas renouveler sa concession familiale au cimetière. Un emplacement supplémentaire sera donc libéré.
- Monsieur le Maire annonce que le logement communal T5 sis 4 place de l'Eglise se libère au 1^{er} janvier 2021. Un appel à candidature est lancé.
- Monsieur le Maire annonce qu'après les travaux réalisés à la salle polyvalente, le défibrillateur n'a pas été réinstallé. L'appareil est toujours en état de fonctionnement, mais il est stocké à l'intérieur de la mairie. Il ajoute que cet équipement peut sauver des vies, mais qu'il est aussi important de bien prendre en compte les coûts de fonctionnement. Les électrodes doivent être changées chaque année et la batterie régulièrement vérifiée. Il aimerait donc qu'un contrat soit conclu avec une entreprise pour veiller au bon fonctionnement de l'appareil. De plus, la configuration nouvelle de la salle nécessiterait des travaux en façade pour pouvoir y réinstaller l'appareil. Cela n'est pas souhaitable. Il propose donc que le matériel soit installé sous le porche de la mairie afin qu'il reste accessible au public à tout moment. Consultés, les conseillers municipaux valident ces nouvelles dispositions.
- Monsieur Alain JOANNOT, troisième adjoint au Maire en charge des travaux annonce qu'il va, avec l'employé communal, réinstaller le panneau de présentation des sites touristiques de la commune sur la place de l'Eglise.
- Monsieur le Maire annonce que les placards commandés pour abriter les chariots de la cuisine de la salle polyvalente sont livrés et qu'une box internet a été installée à la salle. De cette manière, les personnes utilisant la salle pour des réunions pourront disposer d'une connexion internet de qualité.
- Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le déroulement des vœux de la municipalité 2021 dans le cas où il serait légalement et sanitaire possible de les organiser. La formule habituelle de potée sur inscription au restaurant est maintenue.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Alain JOANNOT,
Troisième Adjoint au Maire.

